

P4 : Soutien au référendum contre la nouvelle loi sur le terrorisme

Proposition à l'intention de l'Assemblée des délégué-e-s du 31 octobre 2020, à Bienne

Dépositaires : Comité Directeur (Nicola Siegrist, Ronja Jansen, Barbara Keller, Pauline Schneider, Muriel Günther, Mathilde Mottet, Simon Constantin, Sandro Covo, Mia Jenni)

Une alliance comprenant les Jeunes Verts-Liberaux, les Jeunes Verts et des organisations numériques a pris le référendum contre la nouvelle loi sur le terrorisme. La JS était également présente lors du lancement de ce référendum. Le Comité Directeur propose à la JS Suisse de soutenir le référendum et de s'engager avec un quota de 5000 signatures.

Justification : La nouvelle loi sur le terrorisme (loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme) contient plusieurs éléments qui attaquent les principes fondamentaux de l'État de droit ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme (detentions-arbitraires-non.ch). Même l'ONU est intervenue dans le processus législatif et a mis en garde contre cette loi. En termes de contenu et en tant que JS, nous ne pouvons pas accepter cette loi qui a été imposée par la droite, et nous devons la combattre si nous en avons la possibilité.

Mener un référendum sur les droits fondamentaux est une tâche difficile de base. Les mesures sanitaires contre la pandémie rendent cette tâche encore plus difficile. Pour cette raison, le CD recommande que, malgré les projets en cours dans les sections, le référendum soit directement soutenu avec un nombre approprié de signatures. Le délai référendaire est fixé au 14 janvier.

Position du Comité Directeur : refuser.

Motif :

Les délégué-e-s de la JS Suisse ont largement refusé une résolution quasiment identique lors de l'Assemblée Annuelle 2020. Malheureusement, les dépositaires n'ont pas corrigé les erreurs factuelles mentionnées à l'époque. Le Comité directeur ne se concentre, par conséquent, que sur ce qui a entre-temps changé. Les motifs du précédent rejet ont été ajoutés à la fin de la réponse.

Comme déjà dit en février, le Comité directeur est sceptique quant à la révision de la loi sur le CO2. La loi ne va (en partie à cause de la crainte du référendum) pas assez loin. Après plus d'un an de pression de la rue, c'est un aveu de faiblesse. Alors, pourquoi le CD veut-il encore soutenir la loi ?

Dans le cas d'autres révisions de loi n'allant pas assez loin, le Comité directeur pourrait éventuellement recommander leur rejet. Avec la crise climatique, nous sommes, toutefois, confronté-e-s au problème du temps qui passe. La croyance naïve des parlementaires bourgeois-es de droite selon laquelle les bénéfices du 1% persisteront sur une planète morte se traduit par une loi édulcorée. Néanmoins, tant que cette loi ne contient pas d'importantes mesures antisociales, elle ne serait pas un bon combat pour la JS. La position sur la loi sur CO2 sera adoptée lors de la prochaine AA.

Néanmoins, les partisan-ne-s du référendum affirment que le référendum offre « la possibilité d'en finir avec la logique néolibérale et de marché qui régent actuellement la politique climatique ». Trois points parlent, toutefois, en défaveur de cette stratégie :

1. Avec le référendum nous divisons la population sur la mauvaise question : l'actuelle loi CO2 est le résultat d'années de travail des partis de gauche et des actrices*eurs de la

société civile. Même si elles et ils reconnaissent totalement que cette législation ne va pas assez loin, elles et ils ne laisseront pas tomber leurs réalisations. Nous creuserions un fossé entre nous, une petite partie du mouvement de Grève du Climat et le reste du bloc de l'alliance progressiste. Les autres membres de ce dernier ne seraient pas encouragé·e·s à adopter une vision globale et anticapitaliste de la politique climatique, mais poussé·e·s à se montrer plus modéré·e·s.

2. Les militant·e·s climatiques soutenant le référendum ne veulent pas laisser le champ libre à l'UDC. Un non de gauche à la loi serait une façon d'arracher à l'UDC une partie de son actuelle hégémonie sur la politique climatique. Cette considération est fondamentalement correcte. C'est pourquoi la Grève suisse du Climat a décidé de clairement communiquer que la loi est loin d'être suffisante et de faire campagne là-dessus. Cependant, croire qu'il est possible de revendiquer la souveraineté d'un non à la loi sur le CO2 lorsque plus de 80 % des votes négatifs proviennent du camp de l'UDC est quelque peu naïf. L'UDC est, malheureusement, l'une des organisations politiques les plus fortes de Suisse et elle sait comment utiliser efficacement ses millions. Un non à la loi conduirait à moins de protection du climat.

3. Enfin, certain·e·s avancent qu'un référendum pourrait démontrer l'échec des institutions bourgeoises et ouvrir une fenêtre d'opportunité à une alternative. Jusqu'à ce jour, toutefois, on ne sait toujours pas à quoi pourrait ressembler cette alternative et qui, en cas de refus, pourrait mettre en œuvre une meilleure politique climatique. Si le pouvoir n'est pas pris au moment du non, la balle est à nouveau dans le camp de ces institutions très bourgeoises que l'on voulait priver de leur pouvoir.

Un soutien au référendum serait donc une erreur grossière, non seulement sur le fond, mais aussi d'un point de vue stratégique. L'alternative est de continuer à travailler ensemble avec la Grève du Climat dans une perspective climatique critique à l'encontre du système. En outre, la JS Suisse soutiendra la Grève pour l'Avenir, qui a été reportée, et portera en son sein les revendications anticapitalistes qu'elle a déjà formulées. Le Comité directeur recommande le rejet de la résolution.

Argumentation relative à la résolution de février ne comprenant que des corrections factuelles (seulement légèrement modifiée) :

1. Sur la question des taxes incitatives : le principe de cette mesure repose sur le fait que l'essentiel des recettes est reversé à la population. Comme, à la fin de l'année, chaque personne reçoit le même montant, mais que tout le monde n'a pas payé le même, la taxe incitative a en Suisse un effet redistributif. Les personnes à faibles revenus ont une empreinte CO2 manifestement plus faible que celles à hauts ou très hauts revenus. Qui produit moins d'émissions que la moyenne reçoit donc plus d'argent à la fin de l'année que ce qu'il a payé durant cette dernière. En Suisse, l'argent est utilisé pour réduire les coûts de l'assurance-maladie obligatoire. L'affirmation selon laquelle les personnes à faibles revenus sont touchées de manière disproportionnée est tout simplement fausse.

2. Sur les 71% des émissions causées par seulement 100 entreprises : un mot important est souvent oublié dans cette statistique. Pour être précise, la déclaration devrait être la suivante : « 71% des émissions mondiales industrielles de CO2 sont causées par seulement 100 grandes entreprises ». Cela signifie que les émissions liées à l'utilisation du sol, au changement d'affectation des terres et aux émissions de méthane provenant de l'agriculture ne sont pas incluses. En outre, l'attention portée à ces 100 entreprises pose une difficulté : le pétrole produit par l'une d'entre elles est finalement consommé par « l'ouvrier » utilisant sa voiture. Bien que cette personne ne soit pas à blâmer, nous ne pouvons pas simplement exproprier ces 100 entreprises et fermer le robinet du pétrole. C'est de cette manière que « l'ouvrier » serait le plus touché.

De ce dilemme, le Comité directeur conclut qu'il faut s'attaquer à la recherche de profits de ces entreprises. Il n'est, en outre, pas tolérable que des mesures efficaces de protection du climat ne soient pas mises en place, car ces dernières dépensent des milliards en lobbying et en propagande (voir « Institut Heartland »).

C'est pourquoi la campagne sur le climat de la JS Suisse, qui a dû être reporté en raison de la crise du coronavirus, se concentra sur les grand-e-s actrices*eurs du monde des affaires. Nous nous attaquerons à place financière et à celle du négoce des matières premières qui réalise des profits au détriment du 99% et des générations futures.

Cependant, afin de réaliser la transition des combustibles fossiles aux énergies renouvelables pour les 99%, la JS Suisse a élaboré un plan de mesures lors de l'Assemblée des délégué-e-s de juin 2019. Chaque revendication de cette résolution est contenue dans ce plan de mesures. Si les dépositaires sont intéressé-e-s, elles/ils trouveront le plan d'action à l'adresse suivante <https://www.juso.ch/fr/la-js/positions/>.